



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MENTION SANTE PUBLIQUE

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PARCOURS

Semestres 7 et 8 (M1) ou 9 et 10 (M2)	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 7 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UE	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 7 et 10, mais sans note inférieure à 7, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 7, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2de session
Compensation entre les semestres 1 et 2	Pas de compensation entre les moyennes des 2 semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.
Engagement étudiant	Engagement étudiant validé : 0,25 points seront ajoutés à la moyenne générale de l'étudiant

Nom de la formation :

Parcours M2 : Pilotage des politiques et actions en santé publique (PPASP)

Responsable formation :

Arnaud Campéon

N° UE	Nom UE	Semestre	ECTS	1ère Session	2ème Session	Evaluation
UE1	Approche interdisciplinaire des systèmes de santé	9	6	Production en groupe écrite (50%)- Production en groupe orale (50%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE2	Observation de la santé	9	3	Production en groupe écrite (60%) - Production en groupe orale (poster, 40%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE3	Politiques sociales et de santé en France et en Europe	9	6	Production en groupe écrite - Production individuelle écrite (100%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE4	Conduite de projets en santé publique	10	6	Production en groupe écrite (50%) - Production en groupe oral (50%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE5	Diagnostic territorial en santé environnementale	10	3	Production en groupe écrite (70%) - Production individuelle écrite (30%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE6	Instruments de l'action publique	9	6	Production en groupe orale (90%)- Production individuelle écrite (10%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE7	Gestion financière des établissements et des programmes en santé publique	9	3	Production individuelle écrite (100%)	Epreuve individuelle	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE8	Evaluation des politiques et des programmes de santé publique	9	3	Production en groupe oral (100%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE9	Démarche réflexive et professionnalisation - stage	10	21	Production individuelle écrite et orale	Mémoire et soutenance	Validation si N≥10/20 Pas de compensation
UE 10	Découverte d'un enjeu de santé publique	9	3	Projet collectif (100%)	Oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20